Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville Sur Mer
Commune de
**VERGETOT**
*Tél. : 02 35 27 21 76*

*Arrêté municipal n° **2024.13***

# Arrêté Municipal de police de circulation

## Travaux de revêtement superficiel route du Calvaire Route de l'Orme (du N°25 de cette rue à la route du Prieuré) Route du Prieuré (de la route de l'orme à la route des Hêtres)

Le Maire de la commune de Vergetot,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la demande formulée par la **Société EUROVIA - 5 rue de la Plaine – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER**

Considérant,
**Dans le cadre de Travaux de revêtement superficiel route du Calvaire, Route de l'Orme (du N°25 de cette rue à la route du Prieuré), Route du Prieuré (de la route de l'orme à la route des Hêtres)**

Il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

# Arrête :

Article 1 :
Afin de sécuriser les travaux qui se dérouleront à compter du **10 juin 2024** et durant toute la durée de ceux-ci :

- Les routes concernées seront barrées.
- Il sera interdit de stationner.

Article 2 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et sous sa seule et entière responsabilité.

Article 3 :
Le présent arrêté sera transmis, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Criquetot L'Esneval, aux services de secours, à l'Entreprise EUROVIA, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole

Fait à Vergetot, **27 mai 2024**
Le Maire,
Jean-Luc HODIERNE

MAIRIE DE VERGETOT Seine-Maritime